

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de PADIRAC du Jeudi 11 Février 2016 à 20 h 30.

Le jeudi 11 Février 2016 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de PADIRAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre CHAMAGNE Maire.

Membres présents : BLANC Mathilde, BRODA Annie, BARBIE Damien, CHAMAGNE Pierre, COURTIOL Marie, DELFAURE Patrick, GUÉDÉ Luc, LESCALE Cyril, THALAMAS Bernard

Représenté : LASSUS Pierre par Luc GUÉDÉ

Absente : VANDERBORGHT Ann

Secrétaire de séance : COURTIOL Marie

Date de convocation : 04 Février 2016

1/ Approbation PV réunion 17 Décembre 2015.

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en donne lecture. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Prêt pour achats terrains et bâtiment

2.1/ Choix de la banque

Trois banques étaient en compétition : la Banque Populaire, la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole.

La Caisse d'Épargne proposant les taux les plus élevés a été éliminée.

La Banque Populaire bien que présentant le taux le plus attractif a donné une fort mauvaise impression à cause de la structure minimaliste et incomplète de son offre pour laquelle il a fallu aller à la pêche aux informations.

Résultats du vote : Crédit Agricole : 7 voix pour
 Banque Populaire : 2 voix pour
 Abstention : 1

2.2/ Achat terrains AE 154, AE 167 et bergerie situés à Camp de Bord. Emprunt de 125 000 €

2.2.1/ Choix de la durée de l'emprunt : compte tenu de la différence de coût entre l'emprunt sur 20 ans et l'emprunt sur 15 ans c'est la durée de 15 ans qui est choisie à l'unanimité : 10 voix pour.

2.2.2/ Choix du type de prêt :

Trois types de prêts sont proposés : « Prêt à taux fixe classique », « Prêt à taux fixe capital Constant » et « Prêt à taux fixe avec 1^{ère} échéance anticipée. »

Résultat du vote : c'est le « **Prêt à taux fixe capital constant** » qui est adopté à l'unanimité : 10 voix pour.

2.3/ Achat terrains Vayrac emprunt de 50 000 €

2.3.1/ Choix de la durée du prêt : dans la consultation des banques, la durée du prêt avait été fixée à 15 ans.

2.3.2/ Choix du type de prêt

Deux types de prêts sont proposés par le CA : « Prêt à taux fixe Capital Constant » et « Prêt à taux variable en Capital Constant »

Résultats du vote : Prêt à taux fixe Capital Constant : 2 voix pour
 Prêt à taux variable en Capital Constant : 8 voix pour

3/ Transfert de compétences contribution SDIS à CAUVALDOR

Le Maire donne lecture de la proposition de transfert de la compétence "contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours" à la Communauté de communes Causses et Vallées de la Dordogne, à compter de 2016 en précisant que cette prise en charge sera intégrée aux attributions de compensation.

Soumis à approbation, approuvé à l'unanimité.

4/ Renouvellement contrat maintenance éclairage public

Le Maire rappelle que le contrat d'entretien d'éclairage public est, à renouveler pour l'année 2016 en indiquant que le prestataire est toujours l'entreprise INEO RESEAUX SUD OUEST.

Accord à l'unanimité sur le renouvellement du contrat avec possibilité de reconduction sur 3 années supplémentaires.

5/ Renouvellement contrat entretien salle communale

Le maire soumet aux membres du Conseil Municipal le renouvellement du contrat d'entretien de la salle communale. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien pour 2016.

Toutefois, un vote à l'unanimité est émis pour la suppression de l'avenant pris par délibération du 30 Mars 2015.

6/ Création d'un budget lotissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes décidant d'effectuer des opérations de viabilisation de terrains (qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent) dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. Il précise que ce budget sera assujéti à la TVA.

Ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M14 qui regroupera l'ensemble des opérations à venir.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décident la création d'un budget annexe de comptabilité M14 "lotissement Padirac" sur les parcelles cadastrées AE 327, AH 190 192 193 et 196 dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement dont les parcelles sont destinées à la vente.
- Prennent acte de l'assujettissement à la tva de cette opération et invitent le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires.

7/ Vote pour adopter la salle communale comme mairie

Délibération reportée - en attente de complément d'information.

8/ Indemnité d'Administration et de Technicité 2016 - Modification délibération

Conformément à la lettre de Mr le Sous-Préfet de Gourdon en date du 3 Février 2016, il y a lieu de modifier la délibération N° 2015-036 afin de tenir compte de l'article 6 du décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002. Cet article prévoit expressément que le versement de cette indemnité s'effectue selon un rythme mensuel et ce depuis le 1^{er} janvier 2003.

Monsieur le Maire rappelle les décisions du conseil municipal attribuant l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des cadres d'emploi de la filière technique et de la filière administrative.

IL propose de fixer le montant de chaque enveloppe et demande à l'assemblée de se prononcer :

- de fixer le montant de l'enveloppe aux agents relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, comme suit :

Grade	Nombre D'agents	Durée travail hebdomadaire	Montant référence Au 1/07/2010	Coefficient multiplicateur	Montant brut enveloppe
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2	16 heures	476.13 x 16/35	3.98	1 733€

- de fixer le montant de l'enveloppe aux agents relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise, comme suit :

Grade	Nombre D'agents	Durée travail hebdomadaire	Montant référence Au 1/07/2010	Coefficient multiplicateur	Montant brut enveloppe
Agent maîtrise Pal	1	35 heures	490.08	5.17	2 534 €

Le versement s'effectuera selon un rythme mensuel.

Approuvé à l'unanimité.

9/ Demande acquisition par la SES de la portion de RD89 déclassée et du chemin rural situé au gouffre

Proposition de réponse à la lettre du gouffre de Mr le Maire - Acceptée par le Conseil.

10/ Questions diverses

- Terrains Hervé - Mr et Mme Hervé souhaitent que la Commune de Padirac rachète leur terrain. Il semble que ce soit trop tard par rapport aux projets de la commune en cours.
- Trame verte et bleue - Le Parc souhaite que la commune soit partenaire. Le conseil n'est pas favorable pour l'instant.

- Documentation sur les bornes pour voitures électriques
- Demande du Comité d'Animation pour l'utilisation du bâtiment et des terrains de Camp de Bord pour le feu de la Saint Jean. Sur le principe, le Conseil Municipal est pour mais vérifier la faisabilité.
- Traversée des piétons à Bord - Tracé indiqué par le Service Territorial Routier pour sécuriser cette traversée. Etude des devis
- Projet d'aménagement du bourg en attente pour l'instant. Réunion à prévoir d'ici quelque temps.
- Logement communal - L'architecte va refaire un plan d'aménagement et une offre de prix travaux.
- Signature acte définitif terrain Bargues le 19 Février.

Fin de séance 23 h 17

